

Séquence 12 : Enfance et services aux familles : le développement des pratiques coopératives dans la création de services..

I - Les intervenants

Introduction Bernard Mérand délégué général de la CRES (Chambre Régionale de l'Economie Sociale) de Bretagne

Animation Pierre Yves Jan, SCOP Initiatives compétences

Synthèse Pierre Yves Jan SCOP Initiatives compétences

Elus : Fabienne Padovani, déléguée à la petite enfance et à la famille, Ville de Nantes, Marie-Thérèse Mainguy, conseillère municipale, Ville de Nort-sur-Erdre, Paul Corbet, Maire, Ville du Loroux-Botteraux

Acteurs : Annie Leveiller, Présidente, Animation Rurale 44, Olivier Bessin, administrateur, AMSTRAMGRAM et président de la crèche Minibou, Christine Erceau, CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes de pédagogie active), Nathalie Meilleray, Présidente de l'association, La maison de l'enfance, Anick Le D ?, professionnelle, Maison de l'enfance

Partenaires : Eric Berna, Sous directeur Action sociale, CAF (Caisse d'Allocation Familiale), François le Gentilhomme, Président, MSA (Mutualité Sociale Agricole)

Nombre de personnes dans la salle (intervenants compris) : 43

II – Introduction

1 - Les grands axes de l'intervention

Axe 1 - Pourquoi coopérer ?

- ▶ Cadrage des évolutions sociétales
- ▶ Légalisation d'une offre lucrative
- ▶ Développement des procédures d'appel d'offres par les communes

Axe 2 - Coopérer pour quoi faire ?

- ▶ Pointer les valeurs de l'ESS selon 3 aspects :

Cohésion territoriale : accès au service quelque soit le territoire et/ou les conditions de ressources

Participation citoyenne : promouvoir le parent partie prenante

Conciliation des temps : concilier vie familiale/vie professionnelle

- ▶ La coopération pour développer une intelligence collective et répondre aux besoins repérés de manière adaptée.

Axe 3 - Coopérer avec qui ?

- ▶ A l'interne de l'ESS : Décloisonnement services à domicile et structures collectives, ouverture sur des formules mixtes, des initiatives émergentes et l'articulation des différentes formules

- ▶ Avec les collectivités locales : pour une meilleure complémentarité

- ▶ Avec les institutions : CAF, MSA pour développer des dispositifs d'accompagnements

- ▶ Avec les entreprises : crèches d'entreprises ou entreprises de crèches

II - 2 - Parti pris ou message général

Le développement des pratiques coopératives dans la création de services aux familles et à l'enfance est un facteur de renforcement de la cohésion sociale. En effet, cela s'exprime à travers les objectifs poursuivis par les services, à savoir : la socialisation et éducation des enfants dès le plus jeune âge mais aussi la conciliation des temps (vie familiale/vie professionnelle) et accessibilité du service quelque soit le territoire (cohésion territoriale) mais aussi à travers la place accordée aux différents acteurs : participation et écoute des parents dans la mise en place et/ou le fonctionnement du service, mise en place d'instance de coordination au niveau local avec implication des associations et collectivités publiques (dispositif départemental de l'accueil du jeune enfant mis en place par la Mutualité Française des Cotes d'Armor par exemple).

III - Les principaux thèmes qui émergent du débat, les questions posées et propositions

Thème 1 : La difficulté des associations à être reconnu comme partenaire dans la coopération

L'exemple de la maison de l'enfance est une référence en terme de coopération entre associations et collectivités publiques qui ne doit néanmoins pas masquer les difficultés des associations à être reconnues comme des partenaires de la coopération.

Dans le cas de la maison de l'enfance, la coopération fut instaurée très en amont et s'est installée tout au long du projet, « jusqu'au choix même de l'architecte ». Acteurs et élus se sont mobilisés collectivement pour repositionner les services existants et en développer de nouveaux. De l'avis général, cette coopération réussie semble « quasi idyllique ».

Pourtant, le montage de certains dispositifs ou démarche facilite et/ou provoque la coopération entre les acteurs. C'est le cas des Projets Educatifs Locaux (PEL), décrit par Marie Thérèse Mainguy sur le territoire de Nort sur Erdre. Un PEL est le reflet d'une politique éducative définie sur un territoire par un ensemble de partenaires dans une démarche d'éducation partagée.

Un des outils à disposition pour élaborer un PEL est le diagnostic partagé, mené par exemple par les CEMEA sur le territoire de Machecoul.

Le projet éducatif local est ensuite formalisé par un CEL qui précise l'engagement réciproque de l'ensemble des partenaires : l'État par le biais de ses services départementaux, les organismes à vocation sociale (CAF, MSA), les collectivités territoriales (Conseil Général), les collectivités locales, les associations locales.

Marie Thérèse Mainguy précise que les élus et les acteurs se sont rejoints dans une même finalité, celle « d'être au service de la population ». Le comité de pilotage monté à cette occasion est le reflet des différentes forces vives du territoire puisqu'il « réunit élus, professionnels, porteurs de projets, parents, associations (...) dans l'équilibre et le respect des autres ».

Néanmoins, certains dispositifs excluent de la contractualisation les associations. C'est le cas par exemple du Contrat Enfance qui a pour ambition d'aider les communes à développer ou à mettre en oeuvre une politique globale et concertée, en faveur des enfants de 0 à 6 ans. Il s'agit d'un contrat de co-financement signé entre la Caisse

d'Allocations Familiales et la commune ou un groupement de communes pendant une durée de 3 à 5 ans renouvelable, pour favoriser le développement qualitatif de l'accueil des jeunes enfants.

Eric Berna explique que « la logique de coopération de la CAF passe par un travail sur les projets : la CAF n'agit pas seul ». La CAF contractualise à partir de conventions d'objectifs, « le contrat enfance est un dispositif contractuel au service du développement territorial avec comme objectif notamment d'améliorer la qualité des services » : « le contrat enfance est un des outils de coopération ».

Eric Berna précise que la Maison de l'Enfance du Loroux Bottereau est « un exemple remarquable de coopération » où on retrouve la « notion de pilotage qui est fondamentalement du rôle des élus ».

Olivier Bessin illustre à travers l'histoire d'AMSTRAMGRAM - qui est née de la contestation de la PSU -, le changement de posture des associations parfois nécessaire pour avancer dans la reconnaissance de l'association comme un acteur à part entière et en capacité d'entrer en coopération. Au départ, il s'agissait d'un réseau de professionnel constitué autour de l'information des conséquences financière de la Prestation de Service Unique (PSU). Progressivement, l'association est passé « du discours revendicatif à la volonté de d'être à l'écoute des besoins des professionnels et des valeurs associatives et ce, dans l'objectif d'un projet partagé ». Olivier met l'accent sur « le rôle d'alerte de l'association » : aujourd'hui encore, l'association fait état de l'enjeu d' « anticiper l'évolution qui tend à ce que les associations deviennent des délégation de services publiques ».

Questions posées et/ou propositions :

- ▶ Une volonté délibérée des élus et des acteurs : « les associations ont boostées les élus » (Paul Corbet)
- ▶ « Pour coopérer, il faut se reconnaître différent » (Pierre Yves Jan)
- ▶ Favoriser et développer les dispositifs contractuels avec les associations
- ▶ Reconnaissance de l'association comme un acteur à part entière et non pas comme un bras téléguider, « pour mettre en œuvre les politiques publiques » (Olivier Bessin)
- ▶ « Reconnaissance de la liberté associative » (Olivier Bessin)
- ▶ Passer du discours revendicatif à la volonté de coopérer, de la contestation à la coopération (Olivier Bessin)

Thème 2 - L'émergence des initiatives citoyennes ou comment réduire la distance élus/acteurs, et favoriser l'implication des usagers

L'expérience positive, outre de montrer une coopération réussie atteste de la pertinence et de la plus value collective (cohésion sociale, développement du territoire...) de la mise en place d'un projet initié par des citoyens. « Le projet est en effet véritablement parti de la base », explique Annick Le ? , professionnelle au sein de la maison de l'enfance.

Cette professionnelle de l'association fait état cependant de « la difficulté des parents citoyens à aller vers l'institution » et ajoute que « il faut démystifier le rôle (de l'institution) » : « il faut être moins timide, moins timoré ». Marie Thérèse Mainguy reconnaît que « c'est parfois difficile d'aller vers ». Elle ajoute néanmoins que « l'association est un lieu de formation de la chose publique ».

L'expérience décrite par un groupe de femmes du quartier de la Chesnay de la ville de Saint Nazaire montre également le besoin de soutien en direction des habitants pour favoriser la maîtrise de leur environnement d'accompagner. Il s'agit d'accompagner le développement des capacités d'initiatives des habitants : valoriser les capacités existantes, développer les capacités d'expression des groupes dominés, accompagner la formulation

et l'approfondissement de la demande.

Car en effet tous ne sont pas en capacité de s'impliquer dans un processus collectif, de dépasser la simple utilisation de services. Selon Christine Erceau, « il faut prendre en compte les différentes capacités des individus à s'investir dans un projet ». Les parents n'ont parfois pas le choix (le temps, la disponibilité) de s'impliquer dans une structure, d'être autre chose que des simples utilisateurs de services.

Olivier Bessin déclare même que la réalité associative n'a plus d'existence dans les crèches associatives d'aujourd'hui. Auparavant, « l'adhésion des parents à une crèche associative marquait un choix politique ». Aujourd'hui, l'adhésion d'un parent à une crèche associative a évolué dans sa signification ou plutôt elle ne signifie plus rien : « les parents adhérents d'une crèche associative n'ont pas conscience qu'ils sont dans une crèche associative ». Ils agissent en simples usagers de services : « ils ne sont pas dans un principe de co-gestion ».

Questions posées et/ou propositions :

- ▶ « Donner la parole à ceux qui ne sont pas organisés » (Christine Erceau, CEMEA)
- ▶ Accompagner le développement des capacités d'initiatives
- ▶ « Donner de la place à l'expérimentation » (Stéphane Bertrand, CEMEA)
- ▶ Reconnaissance de la capacité d'expertise des habitants (Christine Erceau, CEMEA)
- ▶ Mise en relation des demandes et des besoins et des habitants entre eux (Christine Erceau, CEMEA)
- ▶ Accompagner la relation élu/acteur et médiatiser cette relation : « un jeu à 3 » (Pierre Yves Jan)
- ▶ Formation des bénévoles (MSA)
- ▶ « Affirmation du projet politique de l'association » (Nathalie Meilleray)

Thème 3 - L'accompagnement des porteurs de projets

Le cadre légal et institutionnel est parfois démoralisant au point de décourager les porteurs de projets, ce qui a pour effet de « tuer les initiatives » (...) de « amener à des parents consommateurs » : « ils préfèrent laisser à d'autres le soin de faire ». (Annie Léveiller) Pourtant, « le cadre est imposée par la loi » rappelle Fabienne Padovani, élue à la ville de Nantes. « Le secteur de l'accueil de l'enfance est très normé, (...) entouré par des décrets ».

Toutefois, Fabienne Padovani indique qu'il existe des types de services comme celui des services aux familles qui « sont plus souple, plus libre d'imagination ».

Il faut noter que la ville de Nantes aide les porteurs de projets, notamment dans le démarrage du projet. Il existe ainsi un comité de pilotage réunissant la PMI, la CAF et les techniciens de la ville de Nantes dont l'objectif est de « accueillir et accompagner tous les porteurs de projets ». Fabienne Padovani cite l'exemple du café des enfants qui a reçu récemment une aide financière au démarrage du projet.

La CAF également est dans cette « logique d'accompagnement » en mettant à disposition « 12 conseillers techniques ».

La MSA, quant à elle, apporte une « aide à l'accompagnement en donnant les moyens par exemple à Animation Rurale d'être présente sur tout le territoire pour accompagner les porteurs de projets et les associations dans la mise en place de leur projets ».

Questions posées et/ou propositions :

- ▶ « L'accompagnement des porteurs de projets est nécessaire pour passer les barrières » (Annie Léveiller)
- ▶ Trouver des nouveaux chantiers à investir

- ▶ « Donner des moyens à l'innovation » (Pierre Yves Jan)
- ▶ « Aider à faire plutôt que faire à la place de » (Christine Erceau)
- ▶ Ne pas nier la liberté associative à cause de la norme (Olivier Bessin)

Initiative 1 : Habitantes du quartier Chesnay de Saint-Nazaire

Coordonnateur du projet : Stéphane Bertrand / Contact : Christine Erceau, CEMEA

Intérêt : Exemple de coopération au sein d'un quartier d'habitat social de Saint-Nazaire par la mise en place et la prise en compte collective de nouveaux services, à l'initiative d'habitants.

Des habitants se sont mobilisés, encadré par un professionnel en formation BEATEP pour repérer les besoins collectifs non satisfaits sur le quartier et ce, à partir d'un travail d'enquête sous la forme d'un questionnaire en direction des habitants du quartier. Ils ont pu ainsi mettre à jour des besoins en terme d'espace de repassage et de collectivisation des achats. Initiative 2 : La maison de l'enfance / A.F.R. (Association Familiale Rurale)

Intérêt : Ce projet est un exemple de référence positive illustrant la coopération dans la création de service - Proposer aux familles différents services (multi accueil, centre de loisirs sans hébergement pour les 4-9ans, périscolaire, atelier pour les 10-12 ans, la récré des parents) et maintenir à l'intérieur de ces services un projet social fondé sur la mobilisation et l'implication du parent citoyen.

- ▶ Favoriser la socialisation des enfants en respectant le rythme de chacun, donner la possibilité aux parents de se rencontrer et les associer aux projets.

La création de la maison de l'enfance du Loroux Botteraux montre que les habitants, usagers futurs, directs ou indirect sont en capacité de se mobiliser pour développer une initiative répondant à des besoins qu'ils ressentent dans leur vie quotidienne. Ce projet émane en effet d'une réflexion de parents sur le type de services manquants aux familles ou à faire évoluer et fut construit en lien étroit avec les collectivités publiques présentes sur le territoire.

IV - Les pistes de collaboration pour l'avenir et les progrès à réaliser ensemble (entre collectivités et acteurs de l'ESS)

Piste 1 : Reconnaître les associations gestionnaires de services dans leur dimension politique afin de favoriser et développer la mobilisation, l'implication et la participation des usagers.

Piste 2 : Favoriser la coopération partenariale en développant des dispositifs en considérer les associations comme des partenaires des collectivités publiques et éviter la mise à distance : contractualisation directe des associations avec la CAF dans le cadre des contrats enfance, participation des associations dans le cadre des comités de pilotage

Piste 3 : Donner des moyens (humains, techniques, financiers) à l'innovation et reconnaître le droit à l'expérimentation. Repérer et mutualiser les expériences pour aboutir à la construction d'une intelligence collective.

Piste 4 : Renforcer l'aide à l'accompagnement Soutenir et renforcer les dispositifs et/ou structures d'accompagnements des initiatives émanant des citoyens (habitants, parents, usagers futurs, directs ou indirect) afin de soutenir ces porteurs de projets dans l'élaboration du leur projet et de médiatiser la relation élus / acteurs. Aider à la formation des bénévoles. Reconnaître la capacité d'expertise des citoyens et aider au développement de leurs propres compétences.